

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	05 février 2015	Nombre de conseillers communaux En exercice: 50 Présents : 36 Votants : 47
Date d'affichage de la convocation :	05 février 2015	

Séance du 12 février 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le douze février deux mille quinze à dix neuf heures, au foyer communal de La Celle Saint-Cyr, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoit HERR, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE (*a quitté la séance à 19 h 25*), M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE
M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre ROUSSEAU
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Jean-Yves MESNY
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à M. Rémi BICHEBOIS
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Isabelle MICHAUD, procuration à M. Benoit HERR
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Alain PETER, procuration à M. Guy BOURRAS
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Monique MERCIER
Mme Christine DEVILLECHABROLLE
Mme Corinne BALLANTIER



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Eliette ITALIANO

Objet : débat d'orientations budgétaires 2015

Objet : débat d'orientations budgétaires 2015

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires,

Considérant que pour les Communautés de Communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientations Budgétaires doit être organisé préalablement au vote du budget primitif et doit faire l'objet d'une délibération.

Vu la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 aux membres de la commission des finances, réunis le 4 février 2015,

Vu la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 au bureau communautaire et au conseil des maires, réunis le 4 février 2015

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

Déclare avoir débattu des orientations budgétaires pour le budget principal pour l'année 2015.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 10/03/2015
date de publication : 11/03/2015